

L'HONORABLE JEAN-FRANÇOIS MICHAUD JUGE COORDONNATEUR DE LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT DE TERREBONNE

Palais de justice 25, rue de Martigny Ouest, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4Z1 Téléphone : (450) 431-4408 / Télécopieur : (450) 431-4472

Le 16 mars 2020

TOUS LES MEMBRES DU BARREAU LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

Objet : Activités judiciaires en matière civile et familiale

Palais de justice de Saint-Jérôme Période du 16 au 27 mars 2020

Maîtres,

En raison de la COVID-19, je vous annonce les mesures suivantes.

Chambre de pratique

Les journées de pratique sont maintenues, mais seules les procédures judiciaires urgentes mentionnées au communiqué ci-joint procéderont.

Les parties et les avocats sont fortement encouragés à limiter leurs déplacements au palais de justice. Ainsi, toute demande de remise non contestée pourra se faire par courriel (<u>remises.coursuperieurest-jerome@justice.gouv.qc.ca</u>) ou par téléphone ((450) 431-4414, poste 64056). De la même façon, les ordonnances de sauvegarde pourront être renouvelées de consentement et les parties recevront un procès-verbal confirmant la prolongation demandée. Celle-ci pourra également valoir jusqu'à tout nouveau jugement.

Les demandes d'homologation d'entente seront traitées par le dépôt sous enveloppe auprès du greffier spécial en salle B-1.01.

Les demandes par défaut devraient procéder sur dossier avec des déclarations assermentées.

Notez que nous sommes à mettre en place un système qui permettra de tenir un appel du rôle par voie téléphonique. Vous serez avisés lorsqu'il sera opérationnel.

Procès

Les demandes pour garde d'enfant et aliments de même que celles jugées urgentes procéderont, sous réserve de la disponibilité des ressources judiciaires. Tous les autres dossiers seront reportés et de nouvelles dates vous seront offertes sous peu.

Conférences de règlement à l'amiable

Toutes les conférences de règlement à l'amiable sont annulées.

Par ailleurs, je joins l'Arrêté no 2020-4251 prévoyant la suspension de délais de prescription et de procédure civile.

Évidemment, la situation est évolutive et d'autres mesures pourraient être instaurées. Pour toute demande particulière, vous pouvez communiquer avec le soussigné.

Je vous remercie de votre habituelle collaboration en ces circonstances exceptionnelles.

Jean-François Michaud

Minhand 1.c.s.

Juge coordonnateur de la Cour supérieure du district de Terrebonne

JFM/ljr

p.j.